



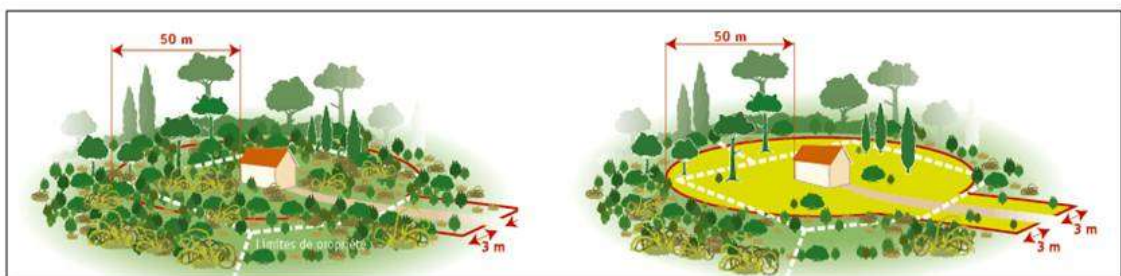
Obligations Légales de Débroussaillage

« Les forêts privées sont gérées durablement »



Le débroussaillage obligatoire dans le département du Var

- Le Var est particulièrement exposé au risque « feu de forêt » :
 - 70 % du territoire est combustible
 - Climat chaud, sec et venté
 - Forte urbanisation diffuse en forêt
 - Forte fréquentation estivale
 - Embroussaillage des zones de déprise agricole
- Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



« Les forêts privées sont gérées durablement »



Pourquoi débroussailler ?

- C'est une **nécessité** :
 - pour se protéger, protéger sa maison, sa famille, son terrain et ses biens
 - pour limiter la propagation du feu, diminuer son intensité
 - pour protéger la forêt et faciliter le travail des sapeurs-pompiers

- C'est **efficace** →→→→



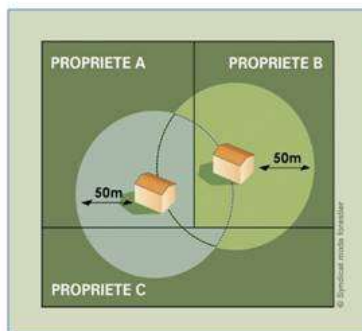
- C'est **obligatoire** :
 - Le code forestier de 1827 définissait déjà des obligations de débroussaillage
 - la loi oblige tout propriétaire d'un terrain situé en forêt ou à moins de 200 m d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès
 - tout contrevenant s'expose à une **amende de 135 € renouvelable** et, suite à une mise en demeure restée sans effet, à une **amende de 30 €/m² non débroussaillé**

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Arrêté préfectoral du 30 mars 2015

- Le débroussaillage vise à diminuer l'intensité et à limiter la propagation des incendies par la réduction du combustible et la rupture de continuité du couvert végétal.

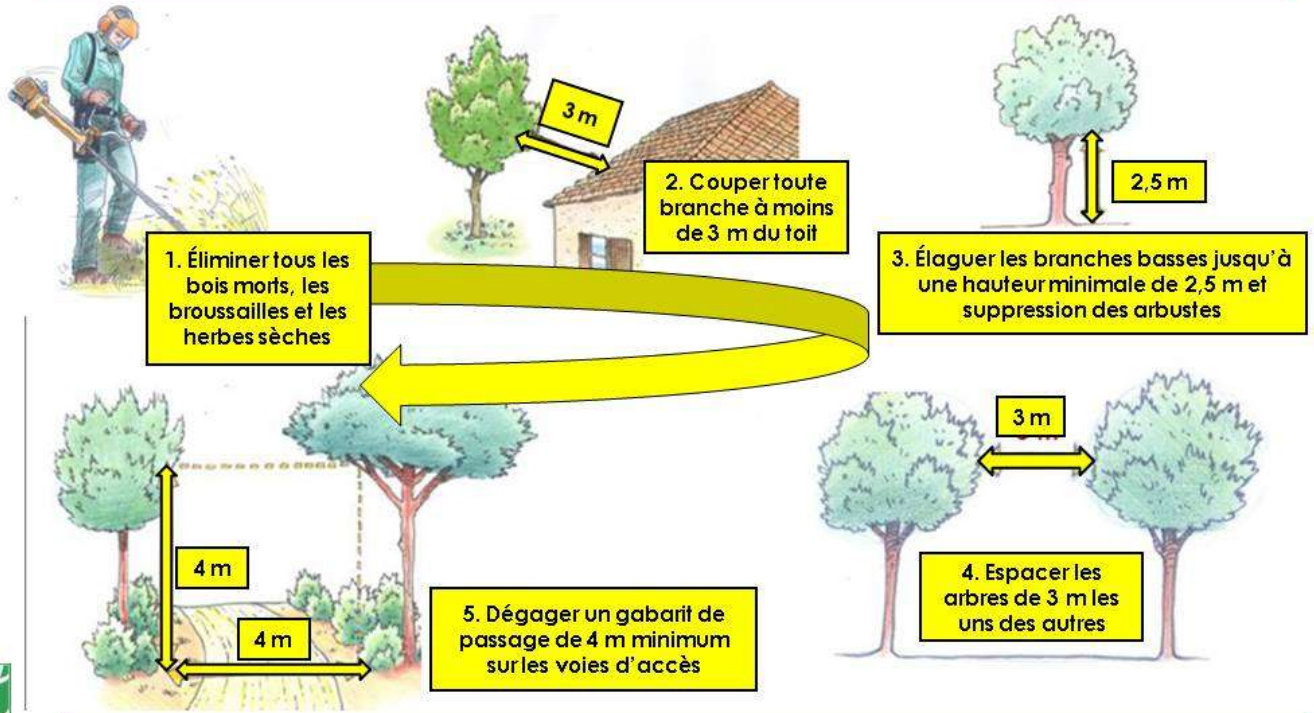
- **Où débroussailler ?**
 - En forêt et à moins de 200 m des forêts
 - sur la totalité du terrain en zone urbaine
 - sur 50 m autour des constructions et des chantiers hors zone urbaine



- **Qui doit débroussailler ?**
 - A et B sont soumis à OLD : chacun débroussaillera chez lui
 - C n'est pas soumis à OLD : A et B doivent débroussailler sur le fond voisin (si C s'y oppose il devra alors effectuer lui-même les travaux).

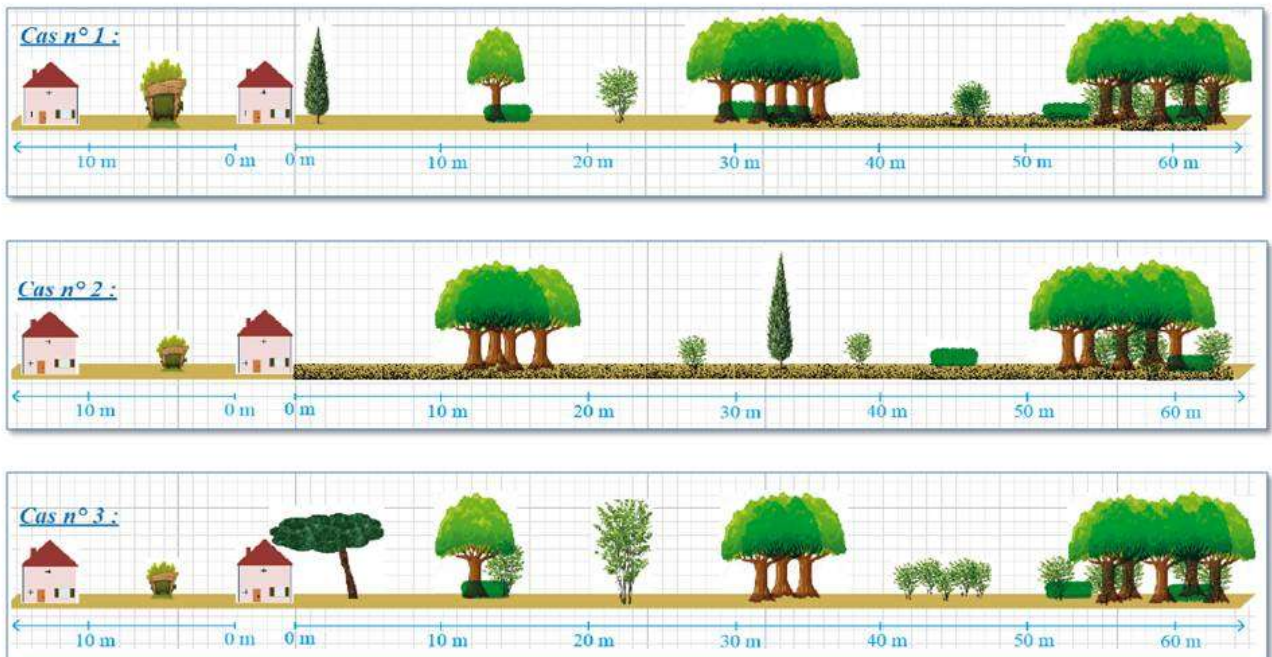
« Les forêts privées sont gérées durablement »

Comment débroussailler ?



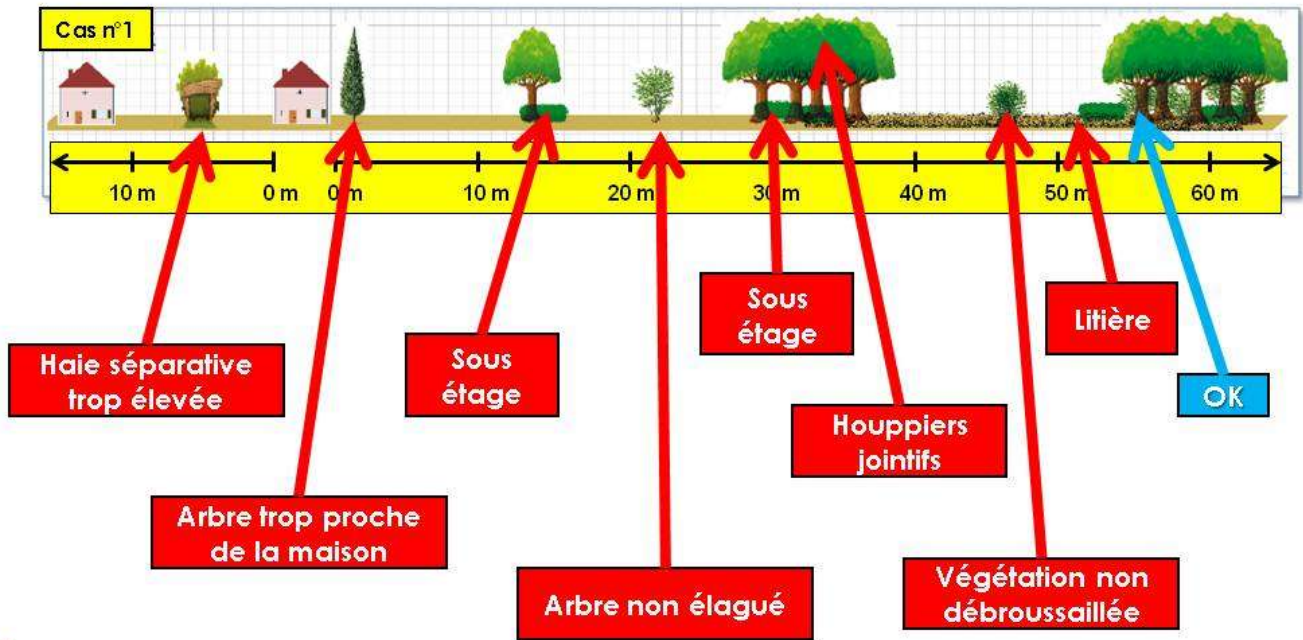
« Les forêts privées sont gérées durablement »

Quizz : cherchez les erreurs



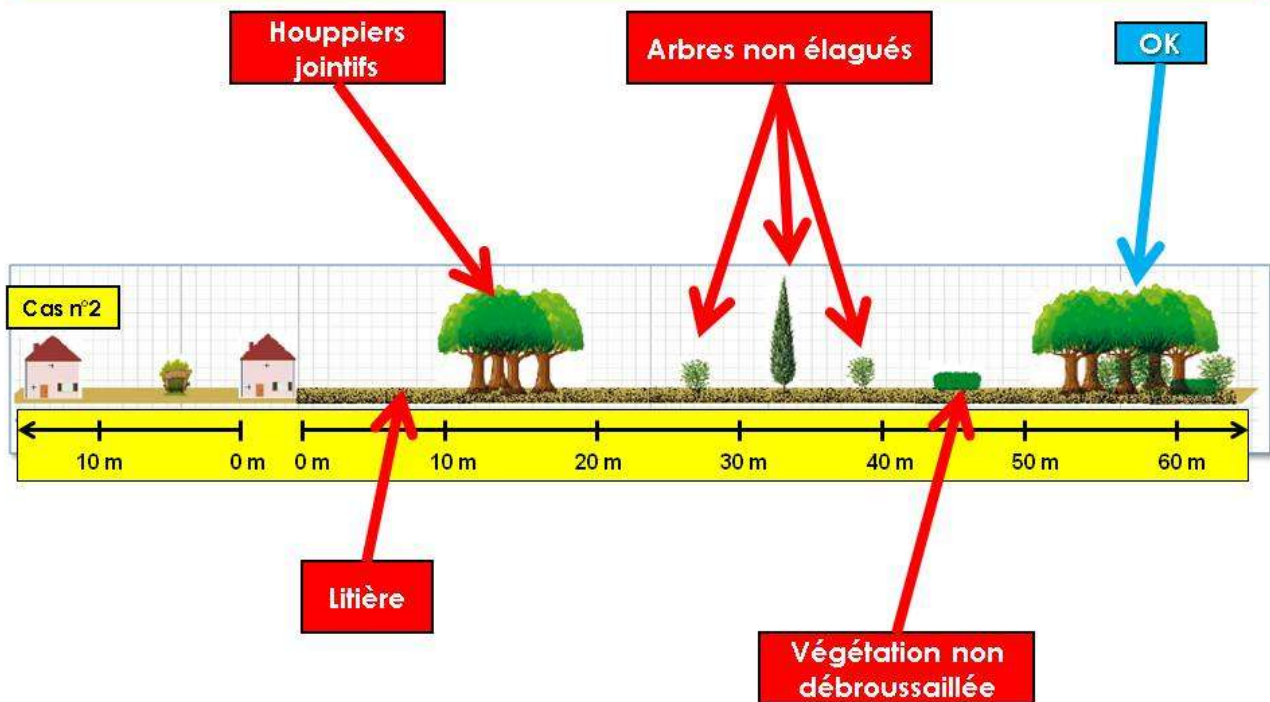
« Les forêts privées sont gérées durablement »

Cas n°1



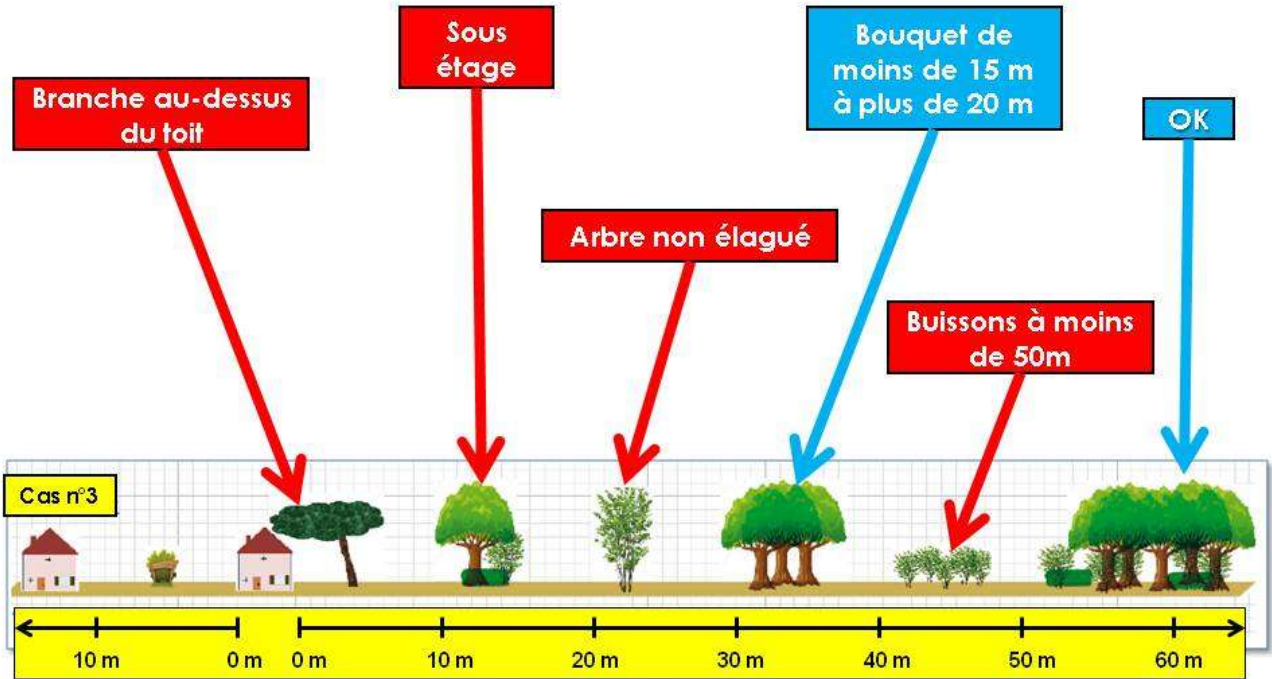
« Les forêts privées sont gérées durablement »

Cas n°2



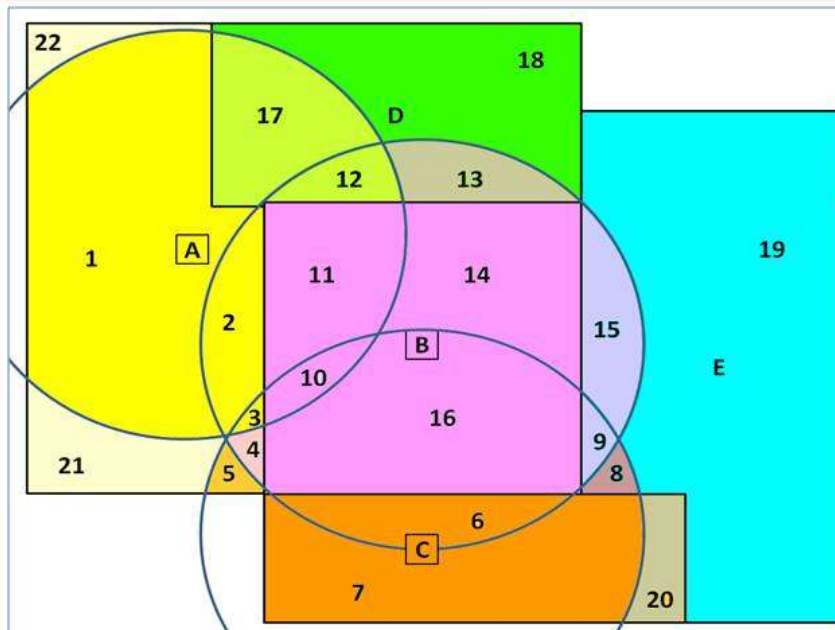
« Les forêts privées sont gérées durablement »

Cas n°2



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Superposition d'obligations : Qui doit débroussailler ?



Réponse dans le numéro d'août 2016 de Forêt Privée varoise :
<http://fransylva-paca.fr/wp/wp-content/uploads/2015/07/EDFV-2016-08.pdf>

« Les forêts privées sont gérées durablement »



Ceci n'exclut pas de s'équiper individuellement

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var



Pompe thermique haute pression
Tuyaux, vannes et lances...
Eau à proximité (piscine, rivière, bassin....)



« Les forêts privées sont gérées durablement »